



COMPTES CONSOLIDÉS 2022



18, rue du Quatre Septembre
75002 Paris - France
Email : abc@abc-arbitrage.com
Internet : www.abc-arbitrage.com

Groupe
ABC arbitrage



	Bilan consolidé	> 3
	Compte de résultat consolidé	> 4
	État du résultat global	> 4
	Variation des capitaux propres consolidés	> 5
	Tableau des flux de trésorerie consolidés	> 6
	Annexes aux états financiers consolidés	> 7

Note au lecteur :

A la date du 21 mars 2023, les procédures d'audit menées par les commissaires aux comptes sont en cours.



Bilan actif

En milliers d'euros	Note	31/12/2022 IFRS	31/12/2021 IFRS
Immobilisations incorporelles	3.1	118	99
Droit d'utilisation - IFRS 16	3.1 / 3.8	4 771	5 385
Immobilisations corporelles	3.1	1 236	1 166
Actifs financiers non courants	3.2	669	630
Actifs d'impôt différé		79	269
Total actif non courant		6 873	7 550
Actifs financiers en juste valeur par résultat	3.4	154 175	133 986
Autres créances	3.6	12 051	25 410
Actifs d'impôts courant		-	-
Disponibilités		14 226	18 252
Total actif courant		180 453	177 649
TOTAL ACTIF		187 326	185 199

Bilan passif

En milliers d'euros	Note	31/12/2022 IFRS	31/12/2021 IFRS
Capital		954	949
Primes d'émission		41 441	39 752
Réserves consolidées		101 941	91 285
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		(11 831)	-
Résultat net		29 150	28 038
Capitaux propres (part du groupe)	3.3	161 655	160 024
Provision	3.7	-	-
Dettes liées aux activités de location - IFRS 16 > 1 an	3.8	4 400	4 255
Passif non courant		4 400	4 255
Passifs financiers en juste valeur par résultat	3.4	1	1
Dettes liées aux activités de location - IFRS 16 < 1 an	3.8	1 301	1 133
Autres dettes	3.6	14 574	14 355
Passifs d'impôts exigibles		5 394	5 431
Passif courant		21 271	20 920
TOTAL PASSIF		187 326	185 199

Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	31/12/2022 IFRS	31/12/2021 IFRS
Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat	4.1	33 711	4 134
Commissions de gestion	4.2	27 438	59 921
Autres produits de l'activité	4.3	288	287
Achats et charges externes	4.4	(7 501)	(6 249)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 571)	(1 163)
Charges de personnel	4.5	(21 518)	(19 823)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(673)	(723)
Dotations aux amortissements et aux provisions - IFRS 16		(1 018)	(1 013)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		29 156	35 372
Coût du risque	4.6	-	-
Charge d'intérêt - IFRS 16		(65)	(18)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS		29 091	35 354
Impôts exigibles	4.7	(0)	(7 561)
Impôts différés		60	245
RÉSULTAT NET		29 150	28 038
Résultat net part du groupe		29 150	28 038
Résultat net minoritaires		-	-
<i>Nombre d'actions ordinaires émises</i>		59 608 879	59 328 039
<i>Résultat net par action ordinaire en circulation en €</i>		0,49	0,48
<i>Résultat net dilué par action ordinaire en €</i>		0,49	0,46

État du résultat global

En milliers d'euros	Note	31/12/2022 IFRS	31/12/2021 IFRS
Résultat net		29 150	28 038
Écarts de conversion		0	0
Impôts		0	0
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		0	0
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		29 150	28 038
Dont part du groupe		29 150	28 038
Dont part des intérêts minoritaires		0	0



En milliers d'euros	Capital	Prime d'émission	Élimination des titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Total part du groupe	Total des capitaux propres consolidés
Situation au 31/12/2020	936	47 517	(2 545)	108 123	154 031	154 031
Opérations sur capital	5	1 728	-	-	1 734	1 734
Élimination des titres autodétenus	-	-	1 981	-	1 981	1 981
Distribution de dividendes sur les résultats 2020	8	2 350	-	(15 702)	(13 345)	(13 345)
Distribution 2021	-	(11 843)	-	-	(11 843)	(11 843)
Palements en actions	-	-	-	(572)	(572)	(572)
Résultat consolidé 2021	-	-	-	28 038	28 038	28 038
Situation au 31/12/2021	949	39 752	(563)	119 887	160 024	160 024
Opérations sur capital	4	1 689	-	-	1 694	1 694
Élimination des titres autodétenus	-	-	(2 563)	-	(2 563)	(2 563)
Distribution de dividendes sur les résultats 2021	-	-	-	(11 851)	(11 851)	(11 851)
Distribution 2022	-	-	-	(11 831)	(11 831)	(11 831)
Palements en actions	-	-	-	(2 968)	(2 968)	(2 968)
Résultat consolidé 2022	-	-	-	29 150	29 150	29 150
Situation au 31/12/2022	954	41 441	(3 126)	122 387	161 655	161 655



En milliers d'euros	Note	31/12/2022 IFRS	31/12/2021 IFRS
Résultat net		29 150	28 038
Reprises nettes de provisions		-	-
Dotations nettes aux amortissements	3.1	673	723
Dotations aux amortissements et charge d'intérêt - droits d'utilisation	3.1	1 083	1 025
Variation d'impôts différés		(60)	(156)
Charge IFRS 2 liée aux paiements en actions	3.3.1	204	806
Marge brute d'autofinancement		31 051	30 436
Variation du besoin en fonds de roulement		(6 648)	3 614
Flux net de trésorerie généré par l'activité		24 403	34 050
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		(890)	(707)
Variation de la dette liée aux activités de location - IFRS 16	3.1	-	(992)
Charge d'intérêt sur dette liée aux activités de location - IFRS 16	3.1	(65)	(13)
Variation liée aux opérations sur capital	3.6	1 694	1 734
Dividendes versés par la société mère	3.6	(23 682)	(25 188)
Encaissements liés aux paiements en actions	3.6	5 710	3 607
Décaissements liés aux paiements en actions	3.6	(11 196)	(3 007)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(27 538)	(23 859)
Variation nette de trésorerie		(4 026)	9 484
Trésorerie d'ouverture		18 252	8 767
Trésorerie de clôture		14 226	18 252

**Sommaire des annexes aux comptes consolidés 2022**

1. Principes et méthodes comptables	7
1.1. Immobilisations	8
1.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	8
1.1.2. Droit d'utilisation - IFRS 16	8
1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat	9
1.3. Revenus des titres du portefeuille	10
1.4. Revenus des titres de participation	10
1.5. Paiements en actions	10
1.6. Provisions	10
1.7. Impôt sur les résultats	10
1.8. Présentation des états financiers	10
1.8.1. Principe de consolidation	10
1.8.2. Résultat dilué par action	11
2. Périmètre et méthodes de consolidation	11
3. Notes relatives au bilan	11
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	11
3.2. Autres actifs financiers non courants	12
3.3. Capitaux propres consolidés (part du groupe)	12
3.3.1. Paiements à base d'actions Step-up 2019 et ABC 2022	12
3.3.2. Solde du dividende au titre de l'exercice 2021	14
3.3.3. Distributions d'acomptes sur dividende	14
3.3.4. Actions propres	14
3.4. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat	14
3.5. Garanties accordées	15
3.6. Autres créances et autres dettes	15
3.7. Provisions pour risques et charges	15
3.8. Droit d'utilisation et dettes liées aux activités de location - IFRS16	16
4. Notes relatives au compte de résultat	16
4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	16
4.2. Commissions de gestion	16
4.3. Autres produits de l'activité	16
4.4. Achats et charges externes	16
4.5. Charges de personnel	17
4.6. Coût du risque	17
4.7. Impôt sur les résultats	17
5. Facteurs de risques	17
5.1. Risques de marché	1
5.2. Risques de crédit et de contrepartie	20
5.3. Risques de liquidité	21
5.4. Risques opérationnels	21
5.5. Autres risques	22
6. Informations complémentaires	22
6.1. Entreprises liées	22
6.2. Evénements postérieurs à la clôture	22
6.3. Honoraires des commissaires aux comptes	22
1. Principes et méthodes comptables	

L'exercice comptable couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Les comptes consolidés annuels sont présentés en euros.

Les comptes sont arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par les deux commissaires aux comptes : Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés.

Les états financiers consolidés du groupe ABC arbitrage ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2022.

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2022 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de groupe ABC arbitrage au 31 décembre 2022. En ce qui concerne l'apparition de nouvelles normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2022, le groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes ni des interprétations (celles-ci ne concernant pas le groupe et ses activités).

Les états financiers sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle des sociétés du groupe. Lorsque les montants sont indiqués en milliers, des erreurs d'arrondis peuvent apparaître.

La préparation des états financiers peut nécessiter, de la part du groupe ABC arbitrage d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

En préparant les états financiers consolidés, ABC arbitrage a considéré l'impact du changement climatique, particulièrement dans le contexte des informations requises au sein de la section « Informations extra-financière fournies volontairement » du Rapport financier annuel. Cette prise en compte n'a pas eu d'impact matériel sur les jugements et estimations opérés par le groupe.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers du groupe ABC arbitrage peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les activités du groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats de l'exercice ne sont donc pas influencés à ce titre.

Le groupe s'inscrit dans une démarche industrielle, se concentrant sur la conception exclusive de modèles quantitatifs et systématiques exploitant les déséquilibres des marchés, pour contribuer à les faire disparaître et assurer (à son échelle) ainsi la liquidité et l'efficacité du marché.

Son objectif principal est d'offrir chaque année une rentabilité dans un cadre de risque défini et d'investir les moyens nécessaires pour assurer sa croissance durable.

Faits marquants en 2022 :

L'exercice 2022 a été marqué depuis le 24 février par la guerre en Ukraine.

ABC arbitrage a soldé dès le début du semestre tout résidu d'expositions avec une contrepartie russe, sans impact significatif sur le résultat de la période. ABC arbitrage reste en outre vigilant quant aux impacts économiques du conflit et aux répercussions sur les marchés financiers (cf. §5.1 "Risques de marché").

Pour rappel, tel qu'indiqué au §1. des comptes consolidés 2021, un fait marquant 2021 est important à se remémorer pour faciliter l'explication de certaines variations. Le groupe s'est mis d'accord avec l'administration fiscale française (tel que précisé dans le communiqué de presse du 4 juin 2021) pour modifier les caractéristiques de sa Politique des Prix de Transferts ("PPT"). Cette modification de la PPT a eu pour conséquence en 2021 :

- de complexifier la comparaison des postes *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* et *Commissions de gestion* du compte de résultat entre l'exercice 2021 et l'exercice 2020. En effet, la facturation complémentaire de service au titre des années 2015 à 2020 vient ponctuellement augmenter le poste *Commissions de gestion* à hauteur de 34,6 M€ et diminuer d'autant le poste *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat*.
- de générer un impact exceptionnel négatif de 3,1 M€ au sein des comptes consolidés 2021. En effet, cette facturation complémentaire susmentionnée vient générer un rappel d'impôts sur les sociétés de 7,5 M€ (intérêts de retard inclus) pour la société tête d'intégration fiscale ABC arbitrage (cf §4.7) en partie compensé pour une économie d'impôt de 4,4 M€ au sein de Quartys Limited non directement visible du fait de l'application de l'amendement de la norme IFRS 10 "*investment entities*" (cf § 1.8.1).

1.1. Immobilisations

1.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- Immobilisations incorporelles : 1 à 2 ans ;
- Matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- Mobilier et agencements : 5 à 10 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

1.1.2. Droit d'utilisation - IFRS 16

La norme IFRS 16, relative aux contrats de location, impose au preneur la comptabilisation, à son bilan :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et
- d'une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

Ainsi une charge d'amortissement de l'actif doit être présentée séparément de la charge d'intérêts relative à la dette au sein du compte de résultat.

Le groupe a retenu la méthode rétrospective modifiée au 1er janvier 2019 et a retraité l'ensemble de ses contrats de location éligibles, en revanche sans retraitement des périodes comparatives. Le compte de résultat et le bilan ont été modifiés en conséquence (amortissements des droits d'utilisation des actifs reconnus et charges d'intérêts relatives aux dettes de location, dettes liées aux activités de location). Ces actifs de location correspondent aux locaux occupés.

Les baux dont l'échéance est inférieure à un an et les contrats de prestation de service ne font pas l'objet de retraitements.

1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat

Les positions prises (ci-après "Exposition(s)" ou "Position(s)") concernent soit des actions ou des dérivés actions, comme des bons de souscription d'actions, des certificats de valeur garantie (« put warrants ») ou des obligations convertibles, de la crypto monnaie, des produits dérivés tels que des futures, options, devises et des parts de fonds d'investissements (ci-après communément appelés « Instruments Financiers ») dont la majeure partie sont traités sur des marchés actifs qui peuvent être ou non réglementés. Un ensemble d'Expositions apparentées constitue un modèle quantitatif (ci-après "Modèle Quantitatif").

Un Modèle Quantitatif vise à tirer profit d'une différence de prix injustifiée entre plusieurs Instruments Financiers. Le groupe ne retient comme « injustifiées » que les différences qui peuvent être objectivement mesurées par un processus mathématique ou statistique, sans pour autant qu'il y ait une garantie sur la convergence à terme.

Les Positions peuvent être détenues chez un dépositaire, sous forme de créance ou de dette vis-à-vis d'une contrepartie ou sous format synthétique (CFD, swaps).

Le groupe détient uniquement des Instruments Financiers à des fins de transaction qui doivent être classés dans la catégorie IFRS « *Valeur de marché par résultat* ».

La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) ;
- des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) (niveau 2) ;
- des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « *Valeur de marché par résultat* » sont évalués et comptabilisés, en utilisant le principe de la comptabilisation à la date de transaction, à la date de première comptabilisation, à leur valeur de marché comme en date d'évaluation ultérieure. Pour valoriser son portefeuille d'instruments financiers, une entité doit utiliser les hypothèses que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. La juste valeur est le prix

qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou en l'absence de marché principal, le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. "Exit Price", un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation. La norme IFRS 13 précise également que la juste valeur doit intégrer l'ensemble des composantes de risque prises en compte par les intervenants de marché.

Dans le cadre d'application d'IFRS 13, et compte tenu de la réalité économique de l'activité de négociations d'instruments financiers, le cours "Exit Price" retenu pour valoriser le portefeuille d'instruments financiers est un cours au milieu du Bid Price et du Ask Price (le "Mid") déterminé à la dernière heure de cotation continue commune des titres composant un Modèle Quantitatif ou avec le plus petit intervalle de temps possible.

En l'absence de marché actif, la juste valeur sera déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

En accord avec IAS 32, les créances d'espèces et de titres et les dettes d'espèces et de titres, pour chaque contrepartie de marché, sont compensées, pour autant qu'elles soient connexes, fongibles, certaines, liquides et exigibles. Le choix de la compensation a pour but de donner une image plus fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe. Il n'a pas d'influence sur le résultat.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont donc évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « *Actifs ou passifs financiers en juste valeur par résultat* ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* ».

Le groupe décomptabilise un actif ou un passif financier si les droits contractuels sur les flux de trésoreries liés à l'actif ou au passif financier arrivent à expiration ou si le groupe transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif financier en même temps qu'il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

1.3. Revenus des titres du portefeuille

Les revenus d'actions sont comptabilisés à mesure de leur encaissement. Les crédits d'impôts et éventuels avoirs fiscaux attachés aux revenus sont inclus dans les revenus du portefeuille.

1.4. Revenus des titres de participation

Les revenus des titres de participation sont comptabilisés à mesure de leur détachement.

1.5. Paiements en actions

ABC arbitrage a attribué au personnel des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance. Lors de l'exercice des droits, le groupe émet des actions nouvelles par augmentation de capital ou cède à ses salariés des actions préalablement rachetées.

La norme IFRS 2, qui traite des paiements en actions, impose de comptabiliser une charge de personnel égale à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus.

1.6. Provisions

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lors de la réalisation du risque ou de la survenance de la charge, la provision antérieurement constituée ne correspondant pas à un accroissement net de l'actif, ne peut être considérée comme telle et doit être constatée en réduction de la charge constatée. Cependant, lorsque la charge effective est inférieure à la provision et que le solde de la provision est devenu sans objet, l'excédent de provision constitue alors un produit, à classer dans la même rubrique que la dotation d'origine.

1.7. Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible corrigé de la fiscalité différée des sociétés consolidées. Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des décalages temporaires de nature fiscale ou liés aux retraitements de consolidation. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôts votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du reversement des différences temporelles. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues régulièrement et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

1.8. Présentation des états financiers

1.8.1. Principe de consolidation

L'amendement de la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », homologué par le règlement (UE) n° 1174/2013 du 20 novembre 2013 et paru au journal officiel de l'UE du 21 novembre 2013, a établi une définition d'une "*investment entity*" et a instauré une exception au principe de consolidation pour certaines filiales des entités répondant à cette définition en les obligeant à évaluer leur participation à la juste valeur par le biais du résultat net.

Une société mère doit déterminer si elle est une "*investment entity*", à savoir une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissements ; s'engage auprès de ses investisseurs à ce que l'objet de son activité soit d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement ; et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

L'amendement des normes IFRS 10 et IAS 28, homologué par le règlement (UE) n° 2016/1703 du 22 septembre 2016, a notamment précisé que seules les filiales qui agissent dans le prolongement des activités d'exploitation de l'"*investment entity*" mère et qui ne sont pas elles-mêmes des "*investment entities*" doivent être comptabilisées par intégration globale. Ainsi, toutes les filiales qui sont elles-mêmes des "*investment entities*" doivent être évaluées à la juste valeur.

L'application de ces normes qualifie ABC arbitrage en tant que "*investment entity*" et fait que les participations d'ABC arbitrage :

1. au sein de Quartys et d'ABCA Funds Ireland sont ainsi présentées en actifs financiers en juste valeur par résultat, les deux entités étant qualifiées « d'*investment entities* » au regard de leurs activités.
2. au sein d'ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia, sociétés de gestion du groupe, restent consolidées par intégration globale, dans la mesure où elles offrent des services liés aux activités d'investissement du groupe sans elles-mêmes être qualifiées « d'*investment entities* ».

1.8.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du groupe, divisé par le nombre d'actions au 31 décembre 2022 ajusté de l'impact maximal estimé de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés ABC arbitrage, ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Société	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ABC arbitrage	France	Société mère	Intégration globale
ABC arbitrage Asset Management	France	100,0%	
ABC arbitrage Asset Management Asia	Singapour	100,0%	

Les sociétés ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia sont les sociétés de gestion du groupe.

La participation du groupe ABC arbitrage au sein des fonds d'investissement ABCA Funds Ireland et de la société Quartys Limited, compte tenu de l'exception au principe de consolidation établie par la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » (tel que précisé dans la note 1.8.1), est présentée en actifs financiers en juste valeur par résultat.

Le pourcentage d'intérêt se présente comme suit :

Société	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Quartys Limited	Irlande	100,0%	Valeur nette d'actif à la juste valeur
ABCA Opportunities Fund	Irlande	64,9%	
ABCA Reversion Fund	Irlande	19,07%	

La société Quartys Limited exerce une activité de négociation d'instruments financiers.

ABCA Funds Ireland Plc est un Fond d'Investissement Alternatif qualifié de droit irlandais créé en 2011 regroupant deux fonds :

- ABCA Opportunities Fund gère, au 31 décembre 2022, 60 millions d'euros d'actifs.
 - ABCA Reversion Fund gère, au 31 décembre 2022, 178 millions d'euros d'actifs.
- Du fait des investissements croisés, l'actif total de ABCA Funds Ireland s'élève à 214 millions d'euros.

3. Notes relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions	Mises au rebut / Cessions	Valeur brute au 31/12/2022
Concessions et droits similaires	483	170	- 80	573
Droit d'utilisation - IFRS 16	7 382	275	- 1 859	5 798
Installations générales, agencements	1 392	30	-	1 422
Matériel de Bureau et informatique, mobilier	5 303	561	-	5 865
Total immobilisations brutes	14 560	1 035	- 1 939	13 658

Amortissements

En milliers d'euros	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Concessions et Droits Similaires	(384)	(151)	80	(455)
Droit d'utilisation - IFRS 16	(1 997)	(889)	1 860	(1 026)
Installations générales, agencements	(1 351)	(27)	-	(1 377)
Matériel de Bureau et informatique, mobilier	(4 178)	(495)	-	(4 673)
Total	(7 910)	(1 562)	1 940	(7 532)

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Concessions et Droits Similaires	126	19	-	118
Droit d'utilisation - IFRS 16	5 385	(614)	0	4 771
Installations générales, agencements	(384)	3	-	44
Matériel de Bureau et informatique, mobilier	1 322	66	-	1 192
Total	1 518	(526)	0	6 125

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

3.2. Autres actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2022, ce poste est constitué à hauteur de 669 milliers d'euros par des dépôts et cautionnements versés.

3.3. Capitaux propres consolidés (part du groupe)

3.3.1. Paiements à base d'actions Step-up 2019 et ABC 2022

Plans d'attribution d'actions de performance en vie :

Nom du plan	Rattachement au plan	Date d'attribution	Période d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'initiation du plan	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Nombre d'actions encore attribuables	Nombre d'actions définitivement attribuées
APE-3.1/2018	Step-up 2019	15/06/2018	2	10 000	2020	0	4 523
APE-3.2/2018	Step-up 2019	15/06/2018	3	10 000	2021	0	6 873
APE-3.3/2018	Step-up 2019	15/06/2018	4	10 000	2022	0	6 903
APE-3.1/2019	Step-up 2019	14/06/2019	2	30 000	2021	0	28 482
APE-3.2/2019	Step-up 2019	14/06/2019	3	30 000	2022	0	25 260
APE-3.3/2019	Step-up 2019	14/06/2019	4	30 000	2023	0	24 339*
APE-1.1/2020	ABC 2022	17/09/2020	2	40 000	2022	0	40 000
APE-3.1/2021	ABC 2022	11/06/2021	2	25 000	2023	0	22 944*
APE-3.2/2021	ABC 2022	11/06/2021	3	25 000	2024	25 000	En attente
APE-3.3/2021	ABC 2022	11/06/2021	4	25 000	2025	25 000	En attente
APV-4.1/2021	ABC 2022	11/06/2021	2	134 837	2022	0	123 241
APE-3.1/2022	ABC 2022	10/06/2022	3	110 000	2025	110 000	En attente
APV-4.1/2022	ABC 2022	10/06/2022	2	10 260	2022	10 260	En attente
Total si applicable	N/A	N/A	N/A	490 097	N/A	170 260	282 565

* Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, nombre d'actions qui devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du second semestre 2023.

Plans d'options de souscription d'actions en vie :

Nom du plan	Rattachement au plan	Date d'attribution	Période d'attribution	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté	Nombre d'options encore attribuables	Nombre d'options encore exerçables
SO-2.1/2017	Step-up 2019	16/06/2017	2	276 000	2019	30-juin-2023	5,0714	0	40 982
SO-2.2/2017	Step-up 2019	16/06/2017	3	276 000	2020	30-juin-2023	5,0825	0	84 693
SO-2.3/2017	Step-up 2019	16/06/2017	4	276 000	2021	30-juin-2023	5,4156	0	125 807
SO-1.1/2018	Step-up 2019	15/06/2018	2	155 000	2020	30-juin-2024	5,9122	0	20 736
SO-1.2/2018	Step-up 2019	15/06/2018	3	155 000	2021	30-juin-2024	5,9122	0	64 928
SO-1.3/2018	Step-up 2019	15/06/2018	4	155 000	2022	30-juin-2024	5,9122	0	82 836
Total si applicable	N/A	N/A	N/A	1 293 000	N/A	N/A	N/A	0	419 982

Pour l'ensemble des plans :

Les quantités attribuées seront nulles si les résultats sont inférieurs à 12 millions d'euros par an, puis progressives selon une courbe linéaire. A titre d'exemple, pour le plan APE-3/2021, si les résultats étaient de 20 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 44% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement et si les résultats étaient de 25 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 72% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits. Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le conseil d'administration.

Conformément à la norme IFRS 2, une charge de 240 milliers d'euros, calculée à partir de l'estimation du nombre probable de titres sur les différents programmes susmentionnés a donc été comptabilisée au titre de l'année 2022 (contre 980 milliers d'euros en 2021, 240 milliers d'euros en 2020, 193 milliers d'euros en 2019 et 563 milliers d'euros en 2018). Cette charge est uniquement liée à l'avancement des programmes existants et des résultats réalisés.

La moins-value réalisée sur les rachats de titres utilisés au cours de l'exercice 2022 s'élève à 2 809 milliers d'euros (contre 1 272 milliers d'euros en 2021, 603 milliers d'euros en 2020 et 1 841 milliers d'euros en 2019).

3.3.2. Solde du dividende au titre de l'exercice 2021

L'assemblée générale mixte du 10 juin 2022 a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2021 un solde de 0,10 euro par action ordinaire. Compte tenu des deux versements de 0,10€ par action chacun, réalisés en octobre et décembre 2021, auxquels s'ajoute un acompte sur dividende de 0,10€ par action mis en avril 2022, la totalité des distributions pour l'exercice 2021 s'élève donc à 0,40€ par action.

Le détachement de ce solde de 0,10 euro par action ordinaire s'est opéré le 5 juillet 2022 pour une mise en paiement le 7 juillet 2022. Le solde du dividende a été versé uniquement en numéraire et a été intégralement prélevé sur le bénéfice net de l'exercice.

Par ailleurs, deux augmentations de capital successives ont été effectuées au cours de premier semestre 2022 :

- Une première augmentation a été actée par le conseil d'administration le 30 avril 2022 suite aux levées de **180 320 stock-options** ne pouvant être servies via l'autodétention ;
- Une deuxième augmentation a été actée par le conseil d'administration le 6 mai 2022. Les salariés et dirigeants du groupe adhérents au plan d'épargne entreprise ont eu la possibilité de placer leur intéressement et participation en titres de la société ABC arbitrage, cela a ainsi eu pour effet de générer la création de **100 520 nouvelles actions** ABC arbitrage.

3.3.3. Distributions d'acomptes sur dividende

Le conseil d'administration du 15 septembre 2022 a décidé de verser deux 2 acomptes sur dividendes d'un montant de 0,10€ par action à chaque versement, uniquement proposé en numéraire. Les détachements se sont opérés respectivement les 11 octobre et 6 décembre 2022 pour des mises en paiement le 13 octobre et le 8 décembre 2022. Le montant total de ces deux opérations, compte tenu du nombre d'actions ABC arbitrage ayant droit au versement, s'est élevé à 11,8 millions d'euros.

Le capital social s'établit au 31 décembre 2022 à 953 742,064 euros divisé en 59 608 879 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro, libérées intégralement (pour rappel, le capital social au 31 décembre 2021 était composé de 59 328 039 actions).

3.3.4. Actions propres

Au cours de l'exercice 2022, dans le cadre du contrat d'animation de marché conclu avec la société Kepler Cheuvreux, la société ABC arbitrage a cédé 181 670 titres, au prix moyen de 6,91 €. Parallèlement, 203 349 titres ont été rachetés.

Le stock de titres autodétenus au 31 décembre 2021 de 60 028 titres a été intégralement utilisé pour servir les paiements en actions. Au cours de l'année 2022, 195 424 actions de performance ont été attribuées, et 850 307 stocks options ont été levées.

Au 31 décembre 2022, la société détient 455 765 actions propres pour une valeur brute de 3 126 milliers d'euros contre 79 362 actions propres pour une valeur brute de 563 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, le capital social de la société ABC arbitrage est donc composé de 59 608 879 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,016 euro chacune, libérées intégralement.

En application des normes IFRS, les actions ABC arbitrage détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés.

3.4. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Au 31 décembre 2022, la ventilation des instruments financiers détenus à l'actif ou au passif du groupe valorisés à la juste valeur via la hiérarchie des justes valeurs telle que décrite note 1.2, est la suivante :

En milliers d'euros	Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1)	Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement (Niveau 2)	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3)	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat	52	154 124	0	154 175
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	0	0	(1)

Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés en niveau 2 sont les participations dans la société Quartys Limited et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc qui ne sont pas consolidées selon les dispositions de l'IFRS 10 (cf. note 1) mais évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces éléments sont classés en niveau 2 car la valeur de ces participations n'est pas directement observable sur un marché actif mais leur actif net est constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la valeur est directement observable.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice 2022.

Les Expositions acheteuses et vendeuses d'Instruments Financiers sont détaillées dans la note 5 "Facteurs de risques".

La trésorerie est rémunérée par l'application d'un taux variable (pouvant également être négatif) indexé sur les taux de référence des marchés financiers.

Pour mémoire, au 31 décembre 2021, le classement se présentait comme suit :

En milliers d'euros	Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1)	Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement (Niveau 2)	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3)	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat	23	133 963	0	133 986
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	0	0	(1)

3.5. Garanties accordées

La quasi-totalité des actifs figurant au poste « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » est nantie ou hypothéquée au profit des contreparties comme expliqué en note 5.2.

3.6. Autres créances et autres dettes

Les échéances des créances et des dettes sont présentées en note 5.3 Risque de liquidité ci-après.

En milliers d'euros	Autres créances		Autres dettes	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Clients / Fournisseurs	11 326	24 296	(487)	(964)
Produits à recevoir / Charges à payer divers	9	516	(453)	(423)
Créances et dettes fiscales et sociales	716	599	(13 634)	(12 967)
Total au 31/12/2022	12 051	25 410	(14 575)	(14 355)

Les créances fiscales sont principalement constituées par des crédits d'impôts en attente de restitution.

Les dettes fiscales et sociales concernent principalement les primes à verser aux collaborateurs du groupe ainsi que des dettes aux organismes sociaux.

Les fournisseurs sont généralement réglés à 30 jours fin de mois.

3.7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont nulles au 31.12.2022 comme au 31.12.2021. Les activités exercées par les sociétés du groupe ABC arbitrage ont une portée internationale très large soit directement soit indirectement pour le compte de tiers. De ce fait, chaque filiale est exposée en permanence aux aléas et évolutions de la fiscalité et réglementation des pays tiers à sa domiciliation. Le groupe suit ces risques (notamment relatifs aux prix de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions) et les apprécie régulièrement à la juste valeur conformément aux principes comptables en vigueur.

3.8. Droit d'utilisation et dettes liées aux activités de location - IFRS16

Ce poste est essentiellement constitué du droit d'utilisation des locaux du groupe pour un montant de 5,2M€. Pour rappel, comme précisé au sein du paragraphe 6.2 des comptes consolidés au 31 décembre 2018, ABC arbitrage a conclu un bail commercial en tant que locataire. Celui-ci a pris effet le 1er janvier 2016 pour une durée de 6 ans jusqu'au 31 décembre 2021 donc. Début 2022, un nouveau bail d'une durée de 6 ans a également été conclu. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette de loyer est de 1,03%.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat

Le poste « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » s'établit à 33 711 milliers d'euros contre 4 134 milliers d'euros en 2021. La variation est liée à la facturation complémentaire en 2021 liée à la modification de la PPT au titre des années 2015 à 2020 (cf. §1. faits marquants).

Les « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » regroupent tous les revenus et tous les frais et charges directement liés à l'activité sur Instruments Financiers détenus à des fins de transaction, à savoir notamment :

- ⇒ les dividendes et indemnités de dividendes ;
- ⇒ les plus et moins-values de cession des Instruments Financiers en juste valeur par résultat ;
- ⇒ les variations de valeur de marché des Instruments Financiers détenus ou dus ;
- ⇒ les produits et charges d'intérêts ;
- ⇒ les coûts de portage ou d'emprunts des Instruments Financiers ;
- ⇒ les écarts de change ;
- ⇒ les gains nets en juste valeur par résultat de la société Quartys Limited et des sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc intégrés conformément à IFRS 10 ;
- ⇒ tout autre revenu ou frais directement lié aux transactions.

4.2. Commissions de gestion

Les commissions de gestion s'élèvent à 27 438 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 59 921 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Les commissions de gestion regroupent les prestations de services facturées par les sociétés de gestion du groupe aux structures Quartys Limited, ABCA Funds Ireland Plc et mandat de gestion. La variation des commissions de gestion provient de la facturation complémentaire en 2021 liée à la modification de la PPT au titre des exercices 2015 à 2020 (cf. §1. faits marquants).

4.3. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité s'élèvent à 288 milliers d'euros (essentiellement des produits de sous-location immobilière et services administratifs usuels contre 287 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

4.4. Achats et charges externes

Ce poste s'élève à 7 501 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 6 249 milliers d'euros en 2021.

Les achats et charges externes regroupent les frais liés aux accès marchés et divers honoraires (6 440 milliers d'euros en 2022 contre 5 696 milliers d'euros en 2021), le coût des locaux (339 milliers d'euros contre 295 milliers d'euros en 2021) et les autres coûts liés aux frais de personnel (721 milliers d'euros contre 257 milliers d'euros en 2021).

4.5. Charges de personnel

L'effectif moyen du groupe s'élève en 2022 à 95 personnes (contre 87 en 2021).

Les salaires fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation s'élèvent à 16 261 milliers d'euros (contre 15 084 milliers d'euros en 2021), les charges sociales à 5 256 milliers d'euros (contre 4 739 milliers d'euros en 2021).

En parallèle, les taxes assises sur les rémunérations s'élèvent à 750 milliers d'euros (contre 740 milliers d'euros en 2021).

A titre informatif, au regard du niveau de performance réalisée sur l'année 2022, les montants de bonus provisionnés au titre de l'exercice s'élèvent à 8 M€ (charges sociales comprises) contre 7,4 M€ (charges sociales comprises) sur l'exercice 2021 auxquels il convient d'ajouter les montants de participation 2 M€ en 2022 contre 1,9 M€ en 2021.

Le groupe n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi (compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux) et les autres avantages à long terme sont dits « à cotisations définies » et ne sont pas porteurs d'engagements futurs, l'obligation de l'employeur étant limitée au versement régulier de cotisations.

Il a été attribué au titre de l'exercice 2022 par les sociétés du groupe aux mandataires sociaux de la société mère les sommes globales suivantes :

En millier d'euros	2022	2021
Rémunération fixe	360	410
Primes variables	639	571
Prime de mandat	18	21
Intéressement	66	62
Participation	65	59
Autres	328	52
Total	1 476	1 175

4.6. Coût du risque

Le coût du risque au 31 décembre 2022 est nul comme en 2021.

4.7. Impôt sur les résultats

Le rapprochement entre le taux d'impôt total comptabilisé dans le résultat comptable consolidé (-1,15%) et la charge théorique, calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux applicable à l'entreprise consolidante fait apparaître les écarts suivants :

	2022	2021
Taux d'imposition théorique	25%	26,5%
Impact des différences permanentes	0,32%	0,16%
Impact des crédits d'impôts	-0,95%	-0,68%
Impact présentation IFRS 10	-28,77%	-2,79%
Impact des différences temporaires	3,24%	-4,08%
Taux d'imposition réel	-1,16%	19,10%

La société ABC arbitrage est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société ABC arbitrage Asset Management depuis le 01 janvier 2004.

Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

5. Facteurs de risques

Le groupe est exposé à différents risques financiers et non financiers : les risques de marché, les risques de crédit et de contrepartie, les risques de liquidité, les risques opérationnels et les autres risques.

ABC arbitrage a décrit et communiqué à ses filiales un cadre général de gestion des risques dans lequel s'inscrivent chacun des conseils d'administration des filiales pour construire leur propre politique.

Le groupe surveille la mise en application et l'effectivité des contrôles au sein des filiales avec le support des directeurs exécutifs et des fonctions de contrôle (risques de marché et contrôle interne).

Le groupe utilise un effet de levier dans le cadre de ses accords de financement avec les contreparties ce qui lui permet de prendre des Expositions plus importantes que s'il avait agi seul.

Les Expositions prises isolément présentent un risque de perte en capital. La perte maximum sur les Expositions longues en actions est limitée à la juste valeur de ces positions. La perte maximum sur les Expositions longues en contrats futurs est limitée à la valeur notionnelle des contrats. La perte maximum sur les Expositions à découvert que ce soit sur des actions ou des contrats futurs est en théorie illimitée.

Les Expositions comptabilisées dans les postes « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » et « *Passifs financiers en juste valeur par résultat* » se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	a. Expositions acheteuses	b. Expositions vendeuses	c. Montants nets présentés au bilan [a-b] au 31/12/2022	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2022	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2021
Instruments financiers non dérivés	816 824	(410 793)	406 030	154 175	133 986
Dérivés listés	29 019	(17 337)	11 682		
Dérivés non listés	420 281	(825 674)	(405 392)		
Actifs financiers en juste valeur par résultat	68 342	-	68 342		
Total	1 334 466	(1 253 804)			
Trésorerie ou équivalent trésorerie	46 997	(549 427)	(502 430)		
Cash dérivé – listé	2 084	-	2 084		
Cash dérivé – non listé	575 843	(1 984)	573 859		

En milliers d'euros	a. Expositions acheteuses	b. Expositions vendeuses	c. Montants nets présentés au bilan [a-b] au 31/12/2022	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2022	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2021
Instruments financiers non dérivés	-	-	-	(1)	(1)
Dérivés listés	-	-	-		
Dérivés non listés	-	-	-		
Total	-	-			
Trésorerie ou équivalent trésorerie	-	(1)	(1)		
Cash dérivé – listé	-	-	-		
Cash dérivé – non listé	-	-	-		

En milliers d'euros	a. Expositions acheteuses	b. Expositions vendeuses	c. Montants nets présentés au bilan [a-b] au 31/12/2022	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2022	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2021
Instruments financiers non dérivés	816 824	(410 793)	406 030	154 174	133 985
Dérivés listés	29 019	(17 337)	11 682		
Dérivés non listés	420 281	(825 674)	(405 392)		
Actifs financiers en juste valeur par résultat	68 342	-	68 342		
Total	1 334 466	(1 253 804)			
Trésorerie ou équivalent trésorerie	46 997	(549 428)	(502 431)		
Cash dérivé – listé	2 084	-	2 084		
Cash dérivé – non listé	575 843	(1 984)	573 859		

a, Expositions acheteuses signifie que le groupe a acquis un intérêt à la hausse du prix des Instruments Financiers

b, Expositions vendeuses signifie que le groupe a acquis un intérêt à la baisse du prix des Instruments Financiers

La ventilation géographique des Expositions au 31 décembre 2022 est la suivante :

Exercice	31/12/2022	31/12/2021
Asie	5%	7%
Europe	42%	42%
Amérique du Nord	48%	42%
Autres	5%	9%
Total	100%	100%

Cette ventilation géographique est déterminée en retenant la valeur absolue des Expositions à la date de clôture ventilées par place de cotation, elles-mêmes regroupées par zone géographique.

5.1. Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux futurs des Positions fluctuent du fait des hausses ou baisses des prix des Instruments Financiers et inclut notamment le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

✓ Risque actions

Le risque « actions » ou risque de prix découle principalement de l'incertitude sur les prix futurs des Instruments Financiers détenus. Il constitue la perte potentielle que le groupe pourrait subir du fait des potentiels mouvements de prix sur les expositions sur Instruments Financiers.

Le risque n'est jamais lié à une évolution défavorable des marchés financiers, comme la survenance d'un krach, mais à la réalisation d'un événement défavorable lié à l'opération initiée. Par nature, les risques liés aux Modèles Quantitatifs sont indépendants les uns des autres. Le risque est donc couvert par mutualisation, le groupe se diversifiant sur le plus grand nombre d'opérations et de type d'Instruments Financiers possible, sur des zones géographiques multiples.

Au 31 décembre 2022, la VaR agrégée des Expositions du groupe s'élève à 2,9 millions d'euros (contre 1,5 millions d'euros au 31 décembre 2021). Les paramètres de calcul utilisés sont un niveau de confiance de 99%, un modèle historique 1 an et un horizon de détention 1 jour.

✓ Risque de taux

Le risque de taux correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un Instrument Financier résultant d'une variation des taux d'intérêts.

Dans la plupart des Modèles Quantitatifs, le montant de la position acheteuse est égal au montant de la position vendeuse. Dans ce cas, le risque est en général négligeable. Lorsqu'une Position spécifique comporte un risque de taux non négligeable, ce risque est systématiquement couvert. Par conséquent, aucune analyse de sensibilité n'est affichée.

✓ Risque de change

Les Expositions du groupe peuvent être libellées dans d'autres devises que l'euro. Il en résulte que la fluctuation des devises par rapport à la devise de référence peut avoir une influence positive ou négative sur leur valeur.

Le risque de change est systématiquement couvert en achetant ou vendant la devise concernée (ou une exposition à la devise). Le seul risque existant est du second ordre : le profit réalisé dans une devise particulière peut varier s'il n'est pas converti en euros. Le groupe convertit régulièrement les profits réalisés en euros, et n'est donc exposé au risque de change que de façon très marginale.

Au 31 décembre 2022, une appréciation de l'euro de 2% par rapport à l'ensemble des devises avec toutes les autres variables constantes aurait entraîné une augmentation de l'actif net de 360 milliers d'euros. La baisse de l'euro de 2% par rapport à l'ensemble des devises aurait entraîné l'effet inverse toutes choses égales par ailleurs.

5.2. Risques de crédit et de contrepartie

Il s'agit du risque qu'un tiers, dont la situation financière se dégraderait, ne puisse pas respecter une obligation contractuelle envers le groupe de verser une somme d'argent ou de livrer une certaine quantité de titres.

Le groupe ABC arbitrage, pour ses opérations de marché, agit uniquement en tant que client de brokers (les "Brokers"), et d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement (les "Contreparties").

Tous ces établissements sont soumis à des contrôles spécifiques par les autorités de leur pays d'implantation visant à assurer leur solvabilité.

Les Instruments Financiers traités par le groupe le sont sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) dont le dénouement est généralement effectué via une Chambre de Compensation.

Le risque de défaut des Brokers est ainsi considéré comme minime, la Chambre de Compensation garantissant le dénouement de la transaction, les Instruments Financiers n'étant pas livrés aux Contreparties tant que le Broker n'a pas effectué ou reçu le paiement.

Les Contreparties, en dénouant les transactions sur Instrument Financiers, agissent comme dépositaire, créancier ou débiteur, ou comme contrepartie de produit synthétique (CFD, swaps) pour le groupe. En général, les Positions détenues chez un dépositaire sont très faibles. La quasi-totalité des actifs du groupe est nantie ou hypothéquée au profit des Contreparties (ci-après "Collateral") qui peuvent les utiliser pour leur propre compte (« réutilisation »). Conformément à la réglementation, elles ont l'obligation de restituer les actifs « réutilisés » ou des actifs équivalents à la première demande.

Les risques liés à l'utilisation d'une Contrepartie sont les suivants :

- interruption ou cessation des services proposés par la Contrepartie se réservant le droit de modifier et d'arrêter les services qu'il consent ;
- hausse des coûts de conservation des Positions facturés par la Contrepartie ;
- non restitution des actifs utilisés par la Contrepartie du fait d'événements de marché ;
- non restitution des sommes dues par la Contrepartie suite à défaillance ;
- mauvaise évaluation de la dette et/ou des actifs remis en garantie.

Le groupe gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral), par un suivi attentif quotidien de la notation des Contreparties et reste attentif à la diversification de ses relations bancaires dans un but de répartition des risques tout en pesant en permanence les avantages tarifaires de la concentration des volumes.

L'exposition maximum au risque de crédit est mentionnée dans les montants nets des Instruments Financiers présentés note 5.

5.3. Risques de liquidité

Il s'agit du risque que les actifs du groupe ne soient pas suffisamment rapidement mobilisables sous forme de liquidité pour faire face à ses engagements, ou que cela ne puisse être fait que dans des conditions qui soient matériellement préjudiciables.

Les Expositions du groupe sont constituées principalement par des Instruments Financiers cotés sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) et présentent une très grande liquidité et les engagements du groupe consistent principalement en la nécessité de fournir du Collateral pour soutenir les Expositions. Le volume d'Expositions possible est contractuellement limité par les actifs transférés en Collateral.

Les Expositions du groupe sont constamment surveillées en tenant compte des accords avec les Contreparties pour garantir au groupe une large marge de manœuvre dans la conduite de ses affaires et un niveau de trésorerie mobilisable élevé. Par ailleurs, compte tenu de la liquidité des Positions, il est aisé d'alléger la nécessité de Collateral en réduisant le volume des Expositions.

Au 31 décembre 2022, l'échéancier de liquidité se présente comme suit :

En milliers d'euros	Moins d'un mois	Entre un et trois mois	Entre trois et douze mois	Supérieur à douze mois	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat*	52	145 780	-	8 343	154 175
Autres créances	460	11 491	100	-	12 051
Disponibilités	14 226	-	-	-	14 226
Total actif courant	14 738	157 272	100	8 343	180 453
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	-	-	-	(1)
Autres dettes	(416)	(2 317)	(11 841)	-	(14 574)
Impôts exigibles	-	-	(5 394)	-	(5 394)
Total dettes courantes	(417)	(2 317)	(17 235)	-	(19 969)
Solde net	14 321	154 954	(17 135)	8 343	160 483

*Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés entre un et trois mois sont les participations dans la société Quartys Limited et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc, qui sont présentées en juste valeur selon les dispositions de l'IFRS 10 (cf. note 1), puisque la valeur de ces participations n'est pas récupérable pour la société ABC arbitrage sous un mois. En revanche l'actif net de ces sociétés est essentiellement constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la liquidité est nettement inférieure à un mois.

5.4. Risques opérationnels

Il s'agit du risque de défaillance interne. Ces défaillances peuvent être liées à un problème matériel ou humain.

En 2022, les pertes liées à des incidents opérationnels représentent 1,2% des produits contre 0,03% au 31 décembre 2021.

Ce risque est géré en amont avec des prises de position encadrées par des procédures écrites et un contrôle interne rigoureux. Celui-ci n'est cependant pas une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente puisque ce risque est un risque structurel aux métiers du groupe.

5.5. Autres risques

✓ Risque de non-conformité (incluant le risque juridique)

Le risque de non conformité est de ne pas avoir identifié et/ou correctement respecté les dispositions en vigueur réglementant l'activité du groupe. Cela peut entraîner des dysfonctionnements, des pertes financières ou des sanctions (judiciaires, disciplinaires, administratives, etc).

Un dispositif de veille permanent est en place au niveau de l'équipe juridique et fiscale du groupe.

✓ Risque de conflits d'intérêts

Le risque de conflits d'intérêts est le risque d'être confronté à des situations où les intérêts d'un client ou d'une société du groupe pourraient être en conflit avec ceux d'un autre client, ou avec ceux d'une des sociétés du groupe ou avec ceux de l'un de ses collaborateurs.

Afin de prévenir les situations de conflits d'intérêts, le groupe a mis en place :

- une politique interne de gestion des conflits d'intérêts comprenant des instructions que les collaborateurs doivent respecter afin d'identifier, de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts ;
- des procédures et règles strictes pour encadrer le traitement des ordres et la primauté de l'intérêt du client. Les sociétés de gestion du groupe respectent strictement les règles de fonctionnement des marchés financiers et s'interdisent toute atteinte à l'égalité de traitement des ordres. En particulier, les ordres transmis dans le marché sont pré-affectés et horodatés.

Les transactions entre les sociétés du groupe sont conclues à des conditions normales de marché.

6. Informations complémentaires

6.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2022, les éléments concernant la société Aubépar Industries sont non significatifs.

6.2. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif intervenu postérieurement à la clôture n'est à signaler.

6.3. Honoraires des commissaires aux comptes

	ERNST & YOUNG ET AUTRES				DELOITTE ET ASSOCIES			
	Montant (HT en €)		%		Montant (HT en €)		%	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés et rapports complémentaires éventuels	52 722	54 284	50%	44%	52 722	69 169	50%	56%
Certification des comptes des filiales intégrées globalement effectuée par les réseaux *	37 582	33 961	50%	50%	37 582	34 365	50%	50%
Services autres que la certification des comptes	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
TOTAL	90 304	88 245	50%	46%	90 304	103 534	50%	54%

*Hors ABC arbitrage Asset Management Asia dont les comptes 2021 ont été audités par la société Crowe Horwath First Trust (honoraires de 10 K€).